

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 27 (1980)
Heft: 1-2

Artikel: La nouvelle Société des cadres de protection civile
Autor: Lachat, Francis C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La nouvelle Société des cadres de protection civile

(Gesellschaft der Zivilschutzkader)

En 1975, j'avais écrit une plaquette pour le compte de l'Association fribourgeoise des instructeurs de PC, que je présidais. J'y parlais de la prochaine guerre. Ce fut le tollé! qui me valut les honneurs de la presse, de la radio et même de la télévision. Aujourd'hui, à peine cinq ans plus tard, le 64% de la population suisse, selon une enquête très récente, s'attend à une prochaine guerre. Or le prochain conflit qui s'annonce – car je

n'ai pas varié dans mes craintes – sera déterminant pour la survie de nombreux peuples, selon leur préparation, ou non-préparation pour la protection de leur population civile.

En 1978 déjà, je réunissais quelques cadres PC du canton de Fribourg, en vue de créer une association de ceux-ci. Une commission, élue à cette occasion, élaborait les statuts d'une Société des cadres PC. Malheureusement, aucun partenaire n'étant en mesure d'accepter la présidence de cette nouvelle société, il fallut attendre le 17 novembre 1979, pour réunir la première assemblée constitutive. Mais les événements politiques internationaux avaient peut-être travaillé en faveur de cette idée d'une collaboration étroite «hors service» entre tous les cadres de protection civile, du chef local au chef de groupe. Ma tâche à la tête des instructeurs pouvant aisément être assumée par d'autres, j'étais disponible pour ac-

cepter la présidence de la nouvelle société.

Le comité, élu ce même 17 novembre 1979, se constituera dans la seconde semaine de janvier 1980. Je ne voudrais pas anticiper sur les décisions et le programme qu'il établira alors. Je souhaite que l'organe *Protection civile* lui permette, alors, de se présenter avec toutes les informations complémentaires qui pourraient intéresser nos collègues de toute la Suisse, chargés de fonctions PC.

Je relève ici, cependant, que la dénomination de la nouvelle société laisserait (en théorie) la porte ouverte à tous les cadres PC du pays, bien que dans la pratique son action immédiate se limite au canton de Fribourg.

Francis C. Lachat

Président de la Société des cadres de protection civile
1701 Fribourg

D'un président à l'autre

Au centre de protection civile de Sugiez s'est tenue vendredi après-midi l'assemblée fribourgeoise des instructeurs de protection civile. M. Francis Lachat, président, ouvrit les débats en saluant notamment MM. Gabriel Bise, de l'Office fédéral et Gil Véritlotte, de l'Office cantonal, représentant également la Société fribourgeoise pour la protection des civils. Mlle Jeanne Rotzetter, membre d'honneur, prenait également part à ces assises. Dans son rapport, M. Lachat fit particulièrement ressortir le travail effectué par le corps catastrophe qui a rempli sa mission par l'exécution des deux exercices prescrits. Objectif immédiat: l'engagement de nouveaux instructeurs afin de lui permettre une efficacité encore meilleure.

Plusieurs démissions furent enregistrées. Il s'agit de celles de MM. M. Périsset, H. Balmer, E. Gutknecht et M. Crausaz. Le rapport du caissier, M. P. Repond, laissa entrevoir une situation financière qualifiée de satisfaisante. Au chapitre des élections de remplacement – le comité étant en place jusqu'en 1980 – M. Francis Lachat, président, ayant été appelé à la tête de la nouvelle société des cadres PC, ouverte à tous les cadres du canton depuis le degré de fonction 8 jusqu'à et y compris les chefs locaux, déclara ne point vouloir cumuler les deux fonctions, donnant de ce fait sa démission. Pour le remplacer, l'assemblée fit appel à M. Pierre Repond, l'actuel caissier qui sera ainsi le troisième président de l'Association.

On enregistre en outre le départ de M. Broenimann et l'arrivée de M. P. Gerber qui réintègre donc la place qu'il avait quittée au comité lors de sa nomination au poste de chef de l'instruction. Enfin, c'est M. F. Musy qui tiendra la caisse de l'Association, MM. Kaltenrieder, Bard et Gilier (suppléant) devant fonctionner comme vérificateurs.

Nouveau conseiller technique

L'Association est heureuse de pouvoir compter dès aujourd'hui sur un nouveau conseiller technique, M. André Butty, chef de l'instruction, qui maintient ainsi la tradition en acceptant cette tâche.

Le programme d'activité 1980 sera élaboré par le nouveau comité, aucune proposition n'émanant de l'as-

semblée. M. Lachat retraça brièvement son activité au sein de l'Association: le 12 septembre 1972 président de l'assemblée constitutive et nommé vice-président, le 19 janvier 1973 président à l'assemblée extraordinaire, fondateur en 1976 du corps catastrophe. De chaleureux remerciements lui furent adressés par M. Repond qui releva sa disponibilité, son entregent et ses compétences. L'assemblée acclama enfin membres d'honneur MM. Hermann Balmer, instructeur dès 1966 et Ernest Gutknecht, en fonction dès 1967. La journée s'acheva par la projection de diapositives évoquant le dernier exercice catastrophe. (mp/gp)

Mobilier pour centres de protection civile
études et projets, fabrication
H. NEUKOM SA
8340 Hinwil-Hadlikon ZH
Téléphone 01 937 26 91

KRÜGER

protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité

Krüger+Co. 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et

3117 Kiesen BE Tél. 031 98 16 12
1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021 32 92 90